



PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : M.me Muriel BIGOT
Tél. : 02 37 27 72 52

Chartres, le **21 NOV. 2017**

Mél : muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr

PREF/DRLP/BER/17-1117

ARRETE modifiant l'arrêté n° DRLP/BER/17-06-01 du 1^{er} juin 2017
portant composition de la Commission Départementale de Vidéoprotection

LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les livres II des titres 5, partie législative et réglementaire, articles L 251-4 et R 251-7 à R 251-12 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R 133-3 et suivants relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU L'arrêté préfectoral n° drlp/ber/17-06-01 du 1^{er} juin 2017 portant composition de la commission départementale de vidéoprotection ;

CONSIDERANT le remplacement de Madame Sophie ROLLET, première vice-présidente du tribunal de grande instance de Chartres, présidente suppléante de la commission départementale de vidéoprotection de l'Eure-et-Loir ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté n° DRLP/BER/17-06-01 du 1^{er} juin 2017, portant composition de la Commission Départementale de Vidéoprotection est modifié comme suit :

Membres titulaires :

- Mme Danièle CHURLET-CAILLET, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Chartres, Présidente ;
- M. Loïc BARBIER, Maire de Brezolles ;
- M. Franck ODET, Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- M. le Chef d'escadron Martial LOSSON, officier adjoint commandement au groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loir à Lucé, en tant que personnalité qualifiée.



Membres suppléants :

- M. Jean THIBAUD, vice-président du Tribunal de Grande Instance de Chartres ;
- Mme Cécile LAMY-MOREAU, Maire de la Chapelle-Forainvilliers ;
- M. Jean-Michel BLIN, Chambre de Commerce et d'Industrie.

ARTICLE 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° DRLP/BER/17-06-01 du 1^{er} juin 2017 sont sans changement.

ARTICLE 3 - M. le Directeur de Cabinet de la Préfète d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 21 NOV. 2017

LA PRÉFÈTE,
Pour la Préfète
Le Directeur de Cabinet

Christophe LANTIER

